

# Nufarm

## Trophy<sup>®</sup> A Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

**EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)  
POUR VENTE ET UTILISATION SUR LE BLÉ D'HIVER EN ONTARIO SEULEMENT**

Ce produit ne peut être utilisé que dans l'herbicide Trophy.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: fluroxypyr (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle) ... 180 g/L

Concentré émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 27246 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**DANGER**  **POISON**

**AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX  
ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU**

CONTENU NET: 4,8 L

Dow AgroSciences Canada Inc.  
2400, 215-2nd Street S.W.  
Calgary, Alberta  
T2P 1M4  
1-800-667-3852

**Distribué par:**  
Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1<sup>st</sup> Street SE  
Calgary, Alberta  
T2H 1H9  
1-403-253-8471

## **MISES EN GARDE**

**DANGER - PROVOQUE DES LÉSIONS AUX YEUX IMPORTANTES MAIS TEMPORAIRES**

**ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX**

**NOCIF EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU**

**PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE**

NE PAS permettre le contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

**Pour tous les scénarios agricoles et de cultures:** NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures. **Pour les terres non agricoles:** NE PAS entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les sites traités jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

**En tout temps:** Porter une combinaison propre couvrant tout le corps.

**Au cours du mélange et du chargement, de l'entretien et des réparations:** Porter des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.

## **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION**

À tous les jours, porter des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; se laver à fond ensuite et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré. Ne pas mettre le produit en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le

traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit contient un distillat de pétrole. Vomir peut causer une pneumonie par aspiration. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues. Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient un ou des principes actifs et des distillats aromatiques du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement. Éviter la dérive ou le ruissellement vers les habitats fauniques importants tels les étangs, les marécages, les cours d'eau, les terres boisées et les plantations brise-vent. Ne pas contaminer les fossés d'irrigation ni les réserves d'eau domestique.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni autres pesticides. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

### **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

# Nufarm

## Trophy<sup>®</sup> Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

**EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)**

**POUR VENTE ET UTILISATION SUR LE BLÉ D'HIVER EN ONTARIO SEULEMENT**

L'herbicide Trophy pour est un mélange en réservoir sélectif pour la suppression en post-levée d'un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce co-emballage contient:

**Herbicide Trophy A**

N° D'HOMOLOGATION 27246 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: fluroxypyr (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle) ... 180 g/L  
concentré émulsifiable

**Herbicide Trophy B**

N° D'HOMOLOGATION 27245 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: MCPA (présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle) ... 500 g/L  
concentré émulsifiable

**DANGER**  **POISON**

**AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX**

**ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU**

**NOCIF SI INGÉRÉ**

CONTENU NET:           Herbicide Trophy A       4,8 L  
                                  Herbicide Trophy B       9,0 L

LE CONTENU DE CETTE BOÎTE PEUT TRAITER 8 HECTARES.

Dow AgroSciences Canada Inc.  
2400, 215-2nd Street S.W.  
Calgary, Alberta  
T2P 1M4  
1-800-667-3852

**Distribué par:**  
Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1<sup>st</sup> Street SE  
Calgary, Alberta  
T2H 1H9  
1-403-253-8471

## **MISES EN GARDE**

**DANGER - PROVOQUE DES LÉSIONS AUX YEUX IMPORTANTES MAIS TEMPORAIRES**

**ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX**

**NOCIF EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU**

**PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE**

NE PAS permettre tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

**Pour tous les scénarios agricoles et de cultures:** NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures. **Pour les terres non agricoles:** NE PAS entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les sites traités jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

### **Équipement d'application complet**

Au cours de l'application, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison, des chaussettes, des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques. De plus, porter une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité) au cours du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Rincer les gants avant de les enlever. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter des gants résistants aux produits chimiques. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Détruire les souliers et les articles en cuir contaminés.

## **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION**

À tous les jours, porter des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre.

- Rincer les gants avant de les enlever.
- Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; se laver à fond ensuite et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré.
- Après avoir utilisé ce produit, enlever les vêtements et les laver séparément avec du détergent et de l'eau chaude avant de les remettre. Garder et laver l'équipement de protection à part de la buanderie de maison.
- À la fin de la journée de travail, enlever les vêtements et prendre immédiatement une douche à l'eau et au savon.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit contient un distillat de pétrole. En cas d'ingestion, l'aspiration peut causer une pneumonie chimique. Si on opte pour un lavage d'estomac, le risque de pneumonie chimique doit être évalué en fonction de la toxicité. Si un lavage est administré, l'utilisation d'une sonde à ballonnet endotrachéale doit être envisagée. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir décontaminé. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

**TOXIQUE** pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues. Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient un ou des principes actifs et des distillats aromatiques du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement. Éviter la dérive ou le ruissellement vers les habitats fauniques importants tels les étangs, les marécages, les cours d'eau, les terres boisées et les plantations brise-vent.

### **Lessivage**

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides, y compris d'autres herbicides destinés à être utilisés sur des cultures sensibles au MCPA. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

## ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Trophy est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps. Les composants de l'herbicide Trophy se déplacent à l'intérieur de la plante pour contrôler ses tissus hors terre et sous terre. Il supprime les mauvaises herbes en dérégulant le processus de croissance normale de la plante. Les symptômes chez les mauvaises herbes comprennent l'épinastie (torsion de la tige) et le gonflement des noeuds.

L'action de l'herbicide Trophy est influencée par la température. Une action optimale exige une culture active et une croissance des mauvaises herbes. La fourchette de température pour une action optimale est de 12°C à 24°C. Si les températures sont au-dessous de 8°C ou au-dessus de 27°C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

## PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne
- Ne pas appliquer avec aucun type de système d'irrigation.
- Si ce produit est exposé à une température au-dessous de -20°C, le réchauffer jusqu'à une température d'au moins 5,0°C et bien mélanger avant l'utilisation.

## Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'herbicide Trophy ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, les légumes tels que les haricots comestibles, les tomates, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, le soya, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis et les betteraves à sucre, le tournesol et le tabac. Les légumes, fleurs, raisins, arbres fruitiers et autres plantes utiles sont sensibles au MCPA, même en quantité négligeable. Faire bien attention de ne pas effectuer de pulvérisation sur ces types de plantes ni de laisser les bruines dériver sur elles au cours de leur période de croissance ou de dormance. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive. À des températures plus élevées, la vaporisation peut endommager les plantes sensibles poussant à proximité. Ce produit peut endommager les pelouses ou les prés s'il est appliqué avant que le gazon ne soit bien pris. De plus, la plupart des légumineuses peuvent être endommagées ou tuées.

**Note:** L'utilisation d'herbicides peut dépendre des conditions locales. Les autorités agricoles provinciales émettent des recommandations selon ces conditions. S'assurer que l'utilisation de ce produit est conforme à tous les règlements applicables.

## Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles ou d'autres plantes à conserver aura

probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à l'entraînement par le vent. Voir la section « MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES » de cette étiquette.

### **Rotation des cultures**

Les champs ayant été traités avec l'herbicide Trophy peuvent être ensemencés l'année suivante en orge, en canola, en lin, en graminées fourragères, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois, en seigle ou en blé ou aménagés en terres en jachère.

### **Mélanges en réservoir**

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca) pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Dow AgroSciences Canada Inc.

### **Nettoyage de l'équipement**

Ne pas utiliser l'équipement ayant servi à l'application de l'herbicide Trophy pour appliquer d'autres pesticides aux cultures sensibles sans l'avoir lavé à fond. Consulter votre marchand d'herbicide Trophy pour obtenir les procédures détaillées de nettoyage de l'équipement.

### **MODE D'EMPLOI**

**Lire attentivement toutes les instructions avant l'application. Le non-respect des instructions figurant sur l'étiquette peut entraîner une suppression irrégulière des mauvaises herbes ou des dommages aux cultures. NE PAS appliquer sur des cultures avec contre-ensemencement de légumineuses.**

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### **Pour réduire la dérive**

- Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
- Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
- Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
- N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

### **Délai à respecter avant la récolte/le broutage**

- Délai pour le broutage: 7 jours après l'application.
- Délai pour la coupe: 7 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.
- Délai de récolte de la culture traitée: 60 jours après l'application.

### **Mode d'application**

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer 0,6 L/ha de Trophy A mélange à 1, 12 L/ha de Trophy B dans au moins 100 L d'eau par hectare pour bien couvrir les mauvaises herbes. Maximum d'une application par année.

### Cultures homologuées

Blé de printemps, blé dur et orge de printemps.

### Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Trophy

#### Mauvaises herbes supprimées

petite bardane	ortie royale (2-6 feuilles)	petite herbe à poux
canola spontané	kochia à balais <sup>†</sup>	bourse à pasteur
gaillet gratteron (1-4 verticilles)	chénopode blanc	tabouret des champs
lampourde glouteron	moutarde (sauf des chiens et tanaise verte)	tournesol, annuel
lin spontané (1-12 cm)	amarante à racine rouge (1-4 feuilles)	vesce jargeau
sagesse-des-chirurgiens	laitue scariole	radis sauvage

#### Mauvaises herbes réprimées

renouée liseron (1-4 feuilles)	érodium cicutaire (1-8 feuilles)	renouée scabre
--------------------------------	----------------------------------	----------------

<sup>†</sup> Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

### Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation
2. Commencer l'agitation
3. Ajouter la quantité requise de Trophy A, poursuivre l'agitation
4. Ajouter la quantité requise de Trophy B, poursuivre l'agitation
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.

### Périodes d'application

Appliquer en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et lorsque le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps sont du stade 3 feuilles au stade de la feuille paniculaire. Une application avant le stade 3 feuilles du blé et de l'orge peut entraîner une torsion grave des feuilles et de la tige, ainsi que des difformités pouvant réduire jusqu'à 10 % du rendement. Ne pas appliquer après la levée de la feuille paniculaire. Ne pas appliquer sur des céréales avec contre-ensemencement de légumineuses.

### MÉLANGES EN RÉSERVOIR - HERBICIDE TROPHY + AUTRES HERBICIDES

Les mélanges d'herbicide Trophy avec d'autres herbicides permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Pour connaître les produits pouvant être mélangés en réservoir avec l'herbicide Trophy ainsi que les mauvaises herbes additionnelles, voir le tableau suivant. Suivre toutes les précautions, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation (y compris les périodes d'application) sur les étiquettes de l'herbicide Trophy et des produits d'association utilisés.

#### Mélanges en réservoir avec l'herbicide Trophy

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Achieve Liquid	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	0,5 L/ha	Turbocharge 0,5 L/ha (0,5 % v/v)	sétaire verte folle-avoine
Herbicide mélange en réservoir Horizon	blé de printemps, blé dur	0,23 L/ha	Score 0,8 L/ha (0,8 % v/v)	folle-avoine, setaïre verte
Assert 300 SC	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	1,3 L/ha	Se référer à l'étiquette de l'Assert 300 SC	folle-avoine (1-3 feuilles)
		1,6 L/ha		folle-avoine (4 feuilles)
Puma 120 Super	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	0,77 L/ha	Non requis	folle-avoine

**AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDICÉ:** Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Dow AgroSciences Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Dow AgroSciences Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du

produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée

**MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ANNUELLES ET VIVACES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES CULTURES DE GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES**

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces figurant sur l'étiquette dans les cultures de graines de l'alpiste des canaries, appliquer Trophy A à un taux de 0,6 L/ha et Trophy B à un taux de 1,12 L/ha dans au moins 100 L d'eau/ha pour couvrir entièrement les mauvaises herbes, avec une pression de pulvérisation de 200 à 275 kPa. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe terrestre lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2 à 4 feuilles) et lorsque les graines de l'alpiste des canaries sont entre le stade de 3 feuilles et juste avant le stade de la feuille paniculaire. N'effectuer qu'une seule application en post-levée par saison. NE PAS appliquer dans les 60 jours avant la récolte. Pour utilisation seulement dans les provinces des prairies et la région de la rivière de la paix en Colombie-Britannique.

**MAUVAISES HERBES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE, Y COMPRIS LE GAILLET GRATTERON, LA GRANDE HERBE À POUX ET L'ARROCHE ÉTALÉE DANS LES CULTURES DE BLÉ TENDRE BLANC D'HIVER, DE BLÉ TENDRE ROUGE D'HIVER ET DE BLÉ DE FORCE ROUGE D'HIVER EN ONTARIO SEULEMENT.**

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces figurant sur l'étiquette, appliquer Trophy A à un taux de 0,6 L/ha et Trophy B à un taux de 1,12 L/ha dans au moins 100 L d'eau/ha pour couvrir entièrement les mauvaises herbes, avec une pression de pulvérisation de 200 à 275 kPa. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2 à 4 feuilles) et lorsque la culture est entre le stade de 3 feuilles et juste avant le stade de la feuille paniculaire (au printemps). La grande herbe à poux est supprimée entre le stade du cotylédon et celui de 6 feuilles et l'arroche étalée est supprimée entre le stade du cotylédon et celui de 10 feuilles. Ne pas appliquer sur des céréales contre-ensemencées avec des légumineuses. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe terrestre, et n'effectuer qu'une seule application en post-levée par saison. NE PAS appliquer dans les 60 jours avant la récolte.

**Consulter l'étiquette principale de l'herbicide trophy pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires**

**ZONES TAMPONS**

Les traitements localisés effectués à l'aide d'un pulvérisateur manuel ne nécessitent pas de zones tampons.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les régions boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

**Tableau des zones tampons pour les gouttelettes pulvérisées d'ASAE. CLASSIFICATION DU GROSSIÈRE**

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des habitats suivants:				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens et marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, orge de printemps	1	0	1	1	1

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

### **ÉNONCÉS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à l'herbicide Trophy du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Trophy et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Trophy ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Tous produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.